

gens entendus, qui recevrait pour mission de rencontrer les chefs ouvriers et les capitalistes de ce pays afin d'étudier les moyens à prendre pour empêcher la tempête qui menace d'éclater. Je soumetts cette idée en toute sincérité, la croyant dans l'intérêt public, bien qu'on ne soit peut-être pas disposé à l'accepter ainsi dans certains quartiers. Nous avons des associations ouvrières et nous ne pouvons les empêcher d'exister; nous avons aussi des capitalistes réunis en société, et il me semble qu'une commission de cette nature serait peut-être le moyen d'en arriver à une entente quelconque entre le capital et le travail au Canada.

M. CASGRAIN : Je désire donner une explication personnelle. Je ne veux pas qu'on reste sous l'impression que j'ai dit que la cité de Montréal allait demander au parlement et au gouvernement de payer une partie des dépenses encourues pour l'entretien de la milice sur les quais afin de maintenir l'ordre et la paix dans la ville. J'ai dit que puisque c'est la milice qui doit être chargée de maintenir l'ordre sur les quais, pourquoi ne pas confier ce soin aux troupes régulières stationnées à Saint-Jean, Toronto et Québec, qui sont payées par le gouvernement, et que l'on pourrait facilement amener à Montréal pour remplacer les volontaires actuellement occupés à faire ces services. Ces soldats réguliers sont payés par le gouvernement et ils reçoivent leur solde à Montréal comme ils la reçoivent là où ils sont actuellement. Voilà tout ce que j'ai dit.

Le PREMIER MINISTRE : En réponse à la question de mon honorable ami (M. Casgrain), je dirai, M. l'Orateur, que les troupes stationnées à Saint-Jean ont été envoyées à Montréal et que tous les soldats disponibles dans ce district ont été mis à la disposition des autorités municipales. Quant à la question de faire venir des troupes d'autres villes, soit de Toronto ou d'ailleurs, c'est la une chose qui demande à être prise en sérieuse considération.

M. OSLER : Sans vouloir entrer dans le mérite de cette question et discuter le principe général en jeu, je désire dire un mot au sujet de l'appel de la milice sous les armes. Je considère que lorsqu'il se présente des circonstances qui obligent le gouvernement à avoir recours aux soldats pour maintenir l'ordre, on ne devrait pas s'adresser aux volontaires de la localité, qui peuvent se trouver ainsi obligés de combattre leurs propres concitoyens et leurs compatriotes.

Si une grève vient à éclater dans une ville, comme cela existe actuellement à Montréal, ce n'est pas la milice locale que l'on devrait appeler sous les armes. Les soldats qui font partie de ces régiments sont, dans un grand nombre de cas, les frères ou les amis des grévistes, et les deux partis considèrent qu'ils sont dans leur droit. Quand il se présente des occasions de cette

nature—et malheureusement, il nous faut supposer qu'elles se présenteront, sans que nous puissions rien y faire—nous devrions avoir des troupes permanentes qui pourraient être envoyées à l'endroit où les troubles se sont produits afin d'y maintenir la paix. S'il est reconnu et compris que dans le cas d'une grève des employés des tramways à Toronto, ou des débardeurs à Montréal, les volontaires de ces différentes villes seront appelés sous les armes, peut-être pour tirer sur quelques-uns de leurs frères ou de leurs amis, je considère que cela aura pour résultat d'anéantir absolument dans ce pays, l'esprit militaire qui contribue à assurer les progrès de notre milice. Bien que n'ayant pas un grand nombre d'ouvriers à mon service, j'ai beaucoup étudié cette question et j'ai des opinions bien arrêtées à ce sujet, quoique je n'en fasse pas souvent mention. L'union est, à mon avis, d'un grand avantage pour les ouvriers; elle est établie dans notre pays pour y demeurer et elle devra finir par y accomplir de grandes choses pour la classe ouvrière. D'un autre côté, je suis aussi fermement d'opinion que les unions ouvrières font fausse route quand elles veulent essayer d'avoir recours à l'ostracisme.

Je crois avoir raison de dire qu'un tiers au plus des ouvriers des villes—sans tenir compte des garçons de ferme—c'est-à-dire un tiers au plus des artisans appartiennent aux unions ouvrières. Si j'ai raison là-dessus, je ne crois pas juste qu'un tiers des ouvriers qui font partie des unions puissent dire que les deux autres tiers ne travailleront pas. Je ne connais pas de remède, mais je crois qu'il est possible d'en trouver un. A la longue, les rapports entre le capital et le travail s'amélioreront—et l'accord commence à s'établir—et ces difficultés disparaîtront. Je suis convaincu que c'est dans le principe d'un minimum de salaires et d'une participation dans les profits de toutes les industries que se trouve la solution qui rétablira l'harmonie entre le capital et le travail. La marche sera lente peut-être, mais c'est vers ce but que nous nous acheminons et je connais des établissements où cette réforme a été établie et fonctionne à la satisfaction des ouvriers et des patrons. Pour y arriver, il faut de la patience et une reconnaissance mutuelle des droits des deux parties. Je n'ai pas confiance dans l'arbitrage obligatoire. Les décisions de ce tribunal ne seraient acceptées sans réserve que par la partie à laquelle elles seraient favorables. Dans l'avenir, l'arbitrage jouera un rôle beaucoup plus considérable qu'à présent. Vu le vif intérêt que porte à la question le ministre du Travail, vers lequel nous tournons maintenant nos regards comme vers le chef de file qui doit nous montrer la voie, je crois que s'il fait abstraction des considérations politiques, et à l'instar du Président des Etats-Unis, nomme une personne influente qui se rendra sur les lieux pour étudier la situation, un citoyen désintéressé de la politique, étranger aux cercles